



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

SNCF

Question écrite n° 80276

Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le dispositif e-billet qui se développe à la SNCF. L'objectif consiste à éviter l'impression de billets papier, car la dématérialisation permet de recevoir les informations sur un smartphone par sms ou par mail. Or les bornes électroniques continuent d'éditer des « mémos billets » en format papier, ce qui peut paraître inutile quand le voyageur fait précisément le choix du « e-billet ». Elle lui demande quel sentiment lui inspire ce cas précis.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, la SNCF, devenue SNCF Mobilités le 1er janvier 2015, développe l'usage du billet dématérialisé, sous l'appellation « e-billet ». Ce type de billet est actuellement disponible sur plus de 1 500 destinations en France, pour des trajets réalisés en TGV, en Intercités ou en TER en correspondance. Il présente l'avantage, pour les voyageurs disposant d'un smartphone, d'une tablette ou d'une carte du programme de fidélité « Voyageur » de SNCF Mobilités, d'éviter de devoir l'imprimer en format papier en vue des opérations de contrôle. Toutefois, pour les voyageurs ne disposant pas de ces supports, et pour les voyageurs souhaitant tout de même disposer en format papier d'un récapitulatif des informations essentielles à leur voyage, notamment les heures de départ et d'arrivée du train, ainsi que le numéro de voiture et de place dans le train, SNCF Mobilités leur permet d'imprimer leur confirmation de voyage sous la forme d'un « memo e-billet ». De cette manière, les titres de transport « e-billet » sont accessibles à tous les usagers du train, y compris aux voyageurs qui ne disposent pas de smartphone ou peu adeptes des nouvelles technologies. L'édition de « memo e-billet » permet également aux voyageurs dont le smartphone n'aurait plus de batterie de ne pas être pris au dépourvu, en ayant à leur disposition à tout moment les éléments nécessaires à leur déplacement.

Données clés

Auteur : [Mme Marianne Dubois](#)

Circonscription : Loiret (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80276

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mai 2015](#), page 3861

Réponse publiée au JO le : [31 mai 2016](#), page 4849